



BNP PARIBAS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Premier semestre 2008

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	
COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2008	4
BILAN AU 30 JUIN 2008	5
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2007 AU 30 JUIN 2008	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2008	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	10
1.c Actifs et passifs financiers	14
1.d Assurance	25
1.e Immobilisations	26
1.f Contrats de location	27
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	29
1.h Avantages bénéficiant au personnel	29
1.i Paiement à base d'actions	31
1.j Provisions de passif	32
1.k Impôt courant et différé	32
1.l Tableau des flux de trésorerie	33
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	33
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2008	34
2.a Marge d'intérêts	34
2.b Commissions	35
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	35
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	36
2.e Produits et charges des autres activités	37
2.f Coût du risque	38
2.g Impôt sur les bénéfices	38
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	39
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	42
4.a Evolution du capital et résultat par action	42
4.b Périmètre de consolidation	51
4.c Regroupement d'entreprises	70
4.d Prolongement au premier semestre 2008 de la crise financière amorcée au deuxième semestre 2007	72

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des premiers semestres 2008 et 2007. Il est précisé que le premier semestre 2006 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2007 sous le numéro D.07-0151 et actualisé le 30 août 2007 sous le numéro D.07-0151.A02.

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2008

En millions d'euros,	Notes	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Intérêts et produits assimilés	2.a	29 298	27 816
Intérêts et charges assimilées	2.a	(23 663)	(23 341)
Commissions (produits)		5 522	5 337
Commissions (charges)		(2 265)	(1 869)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	2 721	4 796
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	980	1 518
Produits des autres activités	2.e	11 333	13 004
Charges des autres activités	2.e	(9 014)	(10 834)
PRODUIT NET BANCAIRE		14 912	16 427
Charges générales d'exploitation		(8 955)	(8 951)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(502)	(483)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 455	6 993
Coût du risque	2.f	(1 208)	(518)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 247	6 475
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		148	217
Gains nets sur autres actifs immobilisés		354	60
RESULTAT AVANT IMPOT		4 749	6 752
Impôt sur les bénéfices	2.g	(1 016)	(1 728)
RESULTAT NET		3 733	5 024
dont intérêts minoritaires		247	235
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		3 486	4 789
Résultat par action	4.a	3,77	5,22
Résultat dilué par action	4.a	3,75	5,18

BILAN AU 30 JUIN 2008

En millions d'euros	30 juin 2008	31 décembre 2007
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP	19 850	18 542
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 003 088	931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	3 099	2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	121 598	112 594
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 044	71 116
Prêts et créances sur la clientèle	471 577	445 103
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(809)	(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 770	14 808
Actifs d'impôts courants et différés	3 245	2 965
Comptes de régularisation et actifs divers	77 875	60 608
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 976	3 333
Immubles de placement	7 108	6 693
Immobilisations corporelles	13 765	13 165
Immobilisations incorporelles	1 775	1 687
Ecarts d'acquisition	10 232	10 244
TOTAL ACTIF	1 817 193	1 694 454
DETTES		
Banques centrales, CCP	4 599	1 724
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	860 834	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	1 904	1 261
Dettes envers les établissements de crédit	184 397	170 182
Dettes envers la clientèle	357 680	346 704
Dettes représentées par un titre	155 123	141 056
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(54)	20
Passifs d'impôts courants et différés	2 371	2 475
Comptes de régularisation et passifs divers	81 775	58 815
Provisions techniques des sociétés d'assurance	89 922	93 320
Provisions pour risques et charges	4 383	4 738
Dettes subordonnées	18 126	18 641
Total Dettes	1 761 060	1 635 061
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>13 519</i>	<i>13 472</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>34 024</i>	<i>29 233</i>
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>	<i>3 486</i>	<i>7 822</i>
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	51 029	50 527
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe	(668)	3 272
Total Part du groupe	50 361	53 799
Intérêts minoritaires	5 772	5 594
Total Capitaux Propres Consolidés	56 133	59 393
TOTAL PASSIF	1 817 193	1 694 454

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Elimination des actions auto-détenus	Actions de préférence et assimilées	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 31 décembre 2006	15 589	(1 786)	4 447	26 237	44 487
Affectation du résultat de l'exercice 2006				(2 801)	(2 801)
Capitaux propres au 31 décembre 2006 après affectation du résultat	15 589	(1 786)	4 447	23 436	41 686
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentations de capital et émissions	115		2 009		2 124
Réductions de capital et remboursements					-
Mouvements sur actions propres		(565)		-	(565)
Opérations résultant de plans de paiement en actions		(25)		(5)	(30)
Rémunération des actions de préférence				(66)	(66)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Incidence complémentaire sur l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro				(134)	(134)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires				-	-
Autres variations	12			(61)	(49)
	127	(590)	2 009	(266)	1 280
Gains ou pertes latents ou différés :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
Autres variations					-
					-
Résultat du 1er semestre 2007				4 789	4 789
Capitaux propres au 30 juin 2007	15 716	(2 376)	6 456	27 959	47 755
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentations de capital et émissions	166		287		453
Réductions de capital et remboursements	(2 428)	2 428			-
Mouvements sur actions propres		(671)		(1)	(672)
Opérations résultant de plans de paiement en actions				56	56
Rémunération des actions de préférence				(110)	(110)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	18			(21)	(3)
Autres variations				15	15
	(2 244)	1 757	287	(61)	(261)
Gains ou pertes latents ou différés :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
					-
Résultat du 2nd semestre 2007				3 033	3 033
Capitaux propres au 31 décembre 2007	13 472	(619)	6 743	30 931	50 527
Affectation du résultat de l'exercice 2007				(3 016)	(3 016)
Capitaux propres au 31 décembre 2007 après affectation du résultat	13 472	(619)	6 743	27 915	47 511
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentations de capital et émissions	47		500		547
Mouvements sur actions propres		(211)	(20)	(227)	(458)
Opérations résultant de plans de paiement en actions		54		3	57
Rémunération des actions de préférence				(109)	(109)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires				2	2
Autres variations				(7)	(7)
	47	(157)	480	(338)	32
Gains ou pertes latents ou différés :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
					-
Résultat du 1er semestre 2008				3 486	3 486
Capitaux propres au 30 juin 2008	13 519	(776)	7 223	31 063	51 029

1^{ER} JANVIER 2007 AU 30 JUIN 2008

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecarts de conversion	Ecarts sur actifs disponibles à la vente	Ecarts sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(298)	5 431	(108)	5 025	49 512	5 351	(39)	5 312	54 824
			-	(2 801)	(164)		(164)	(2 965)
(298)	5 431	(108)	5 025	46 711	5 187	(39)	5 148	51 859
			-	2 124			-	2 124
			-	-	(492)		(492)	(492)
			-	(565)			-	(565)
			-	(30)			-	(30)
			-	(66)	(125)		(125)	(191)
			-	-	(5)		(5)	(5)
			-	(134)			-	(134)
			-	-	51		51	51
			-	(49)	12		12	(37)
-	-	-	-	1 280	(559)	-	(559)	721
	409	(307)	102	102		16	16	118
	(603)	(13)	(616)	(616)			-	(616)
(123)			(123)	(123)		(21)	(21)	(144)
(2)	24	1	23	23			-	23
	44		44	44			-	44
(125)	(126)	(319)	(570)	(570)	-	(5)	(5)	(575)
				4 789	235		235	5 024
(423)	5 305	(427)	4 455	52 210	4 863	(44)	4 819	57 029
			-	453			-	453
			-	-	(399)		(399)	(399)
			-	(672)			-	(672)
			-	56			-	56
			-	(110)	(25)		(25)	(135)
			-	-	(37)		(37)	(37)
			-	(3)	1 061		1 061	1 058
			-	15	(5)		(5)	10
-	-	-	-	(261)	595	-	595	334
	(157)	480	323	323		-	-	323
	(727)	(14)	(741)	(741)			-	(741)
(801)			(801)	(801)		(74)	(74)	(875)
(8)	45	(1)	36	36			-	36
(809)	(839)	465	(1 183)	(1 183)	-	(74)	(74)	(1 257)
				3 033	254		254	3 287
(1 232)	4 466	38	3 272	53 799	5 712	(118)	5 594	59 393
			-	(3 016)	(184)		(184)	(3 200)
(1 232)	4 466	38	3 272	50 783	5 528	(118)	5 410	56 193
			-	547			-	547
			-	(458)			-	(458)
			-	57			-	57
			-	(109)	(136)		(136)	(245)
			-	-	(38)		(38)	(38)
			-	2	248		248	250
			-	(7)	55		55	48
-	-	-	-	32	129	-	129	161
	(2 412)	(36)	(2 448)	(2 448)		26	26	(2 422)
	(554)	(14)	(568)	(568)			-	(568)
(851)			(851)	(851)		(40)	(40)	(891)
(5)	(70)	2	(73)	(73)			-	(73)
(856)	(3 036)	(48)	(3 940)	(3 940)	-	(14)	(14)	(3 954)
				3 486	247		247	3 733
(2 088)	1 430	(10)	(668)	50 361	5 904	(132)	5 772	56 133

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2008

En millions d'euros	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Résultat avant impôts	4 749	6 752
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat	10 870	(14 285)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 430	1 311
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	19	(11)
Dotations nettes aux provisions	3 610	4 922
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(148)	(217)
Produits nets des activités d'investissement	(310)	(57)
Produits nets des activités de financement	(746)	(197)
Autres mouvements	7 015	(20 036)
(Diminution) augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(14 198)	6 047
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	25 412	20 057
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle	2 205	(4 417)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(39 540)	(7 405)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(1 662)	(967)
Impôts versés	(613)	(1 221)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	1 421	(1 486)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	3 055	(145)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(398)	(584)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2 657	(729)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(3 283)	(3 298)
(Diminution) augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement	(1 807)	1 933
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(5 090)	(1 365)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	(821)	(120)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE	(1 833)	(3 700)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	24 038	16 074
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	16 814	8 712
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 224	7 362
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	22 205	12 374
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	15 252	9 006
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 953	3 368
DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE	(1 833)	(3 700)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2008 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 8 « Secteurs Opérationnels » dont il n'est pas attendu d'effet significatif sur les informations sectorielles fournies dans les annexes aux états financiers. Enfin, deux interprétations (IFRIC 12 et IFRIC 14)² applicables à compter du 1^{er} janvier 2008 ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne ; elles seraient sans effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2008.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

² IFRIC 12 porte sur la comptabilisation des accords de concessions de services publics et IFRIC 14 sur les conditions dans lesquelles un excédent enregistré par un régime de retraite peut être reconnu à l'actif du bilan de la société adhérent à ce régime.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

GROUPE BNP PARIBAS

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son

équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" ⁽³⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

³ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

GROUPE BNP PARIBAS

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transactions),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

GROUPE BNP PARIBAS

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires⁴ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales).

⁴ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

GROUPE BNP PARIBAS

- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20%) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté.

Une méthode similaire à la fois quantitative et qualitative est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.7 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des instruments de dettes, si le contrat contient une obligation éventuelle ou non de rachat par l'émetteur de ses propres actions.

GROUPE BNP PARIBAS

- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

1.c.8 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transactions

Les dérivés détenus à des fins de transactions sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les

sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Les opérations de couverture de résultats futurs au titre du risque de change ont été traitées comme telles jusqu'au 31 décembre 2005 dès lors que la devise couverte était différente de l'euro. Un amendement de la norme IAS 39, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 a conduit à ne plus rendre éligibles à ce type de couverture les transactions opérées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité ayant négocié lesdites transactions, et à déqualifier en conséquence, les couvertures existant à cette date.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et

GROUPE BNP PARIBAS

lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.9 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

La banque distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers telles que prescrites par les normes comptables internationales :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
 - catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
 - catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.
-
- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis

(méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.10 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

1.c.11 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.12 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.13 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.14 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

GROUPE BNP PARIBAS

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats

d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

GROUPE BNP PARIBAS

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun

GROUPE BNP PARIBAS

corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des

placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP

GROUPE BNP PARIBAS

Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2008

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2008			1er semestre 2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	13 582	(5 605)	7 977	12 069	(5 205)	6 864
Comptes et prêts / emprunts	12 743	(5 380)	7 363	11 327	(5 093)	6 234
Opérations de pensions	7	(144)	(137)	11	(72)	(61)
Opérations de location-financement	832	(81)	751	731	(40)	691
Opérations interbancaires	2 467	(3 714)	(1 247)	2 362	(3 591)	(1 229)
Comptes et prêts / emprunts	2 316	(3 222)	(906)	2 216	(3 359)	(1 143)
Opérations de pensions	151	(492)	(341)	146	(232)	(86)
Emprunts émis par le groupe	-	(3 892)	(3 892)	-	(3 510)	(3 510)
Instruments de couverture de résultats futurs	819	(805)	14	910	(462)	448
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	696	(646)	50	685	(472)	213
Portefeuille de transactions	9 077	(9 001)	76	9 649	(10 101)	(452)
Titres à revenu fixe	2 133	-	2 133	1 832	-	1 832
Opérations de pensions	6 904	(7 636)	(732)	7 784	(8 514)	(730)
Prêts / emprunts	40	(74)	(34)	33	(95)	(62)
Dettes représentées par un titre	-	(1 291)	(1 291)	-	(1 492)	(1 492)
Actifs disponibles à la vente	2 297	-	2 297	1 771	-	1 771
Actifs détenus jusqu'à échéance	360	-	360	370	-	370
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	29 298	(23 663)	5 635	27 816	(23 341)	4 475

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 171 millions d'euros au premier semestre 2008 contre 157 millions d'euros au premier semestre 2007.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat du premier semestre 2008 est un profit net de 14 millions d'euros contre 13 millions d'euros au premier semestre 2007.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 285 millions et 148 millions d'euros au premier semestre 2008, contre un produit de 1 250 millions d'euros et une charge de 165 millions d'euros au premier semestre 2007.

En outre, les produits nets de commissions afférant aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 985 millions d'euros au premier semestre 2008, contre 1 207 millions d'euros au premier semestre 2007.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférant aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transactions et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	1er semestre 2008			1er semestre 2007		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	(4 909)	6 275	1 366	(790)	879	89
Titres à revenu variable	(12 306)	789	(11 517)	4 608	45	4 653
Instruments financiers dérivés	12 844	-	12 844	(464)	-	(464)
Opérations de pension	91	(10)	81	8	45	53
Prêts	(81)	(83)	(164)	17	(139)	(122)
Emprunts	157	145	302	44	134	178
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(460)	-	(460)	18	-	18
Réévaluation des positions de change	269	-	269	391	-	391
Total	(4 395)	7 116	2 721	3 832	964	4 796

Dans le cadre des couvertures de valeur, le produit net de la période sur les instruments financiers de couverture s'élève à 445 millions d'euros (perte nette de 1 million d'euros au premier semestre 2007), et la perte nette sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 449 millions d'euros (perte nette de 30 millions d'euros au premier semestre 2007).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transactions comprennent pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2008 et 2007 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe évalué en valeur de marché sur option est principalement constitué de certificats émis auprès de la clientèle par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV dont les conditions de rémunération sont indexés sur des indices de marché actions ; les risques inhérents aux conditions d'indexation de cette rémunération sont couverts au moyen de titres à revenu variable gérés dans le portefeuille de transactions de BNP Paribas Arbitrage. Le résultat dégagé du fait des ajustements de valeur de la dette représentée par ces certificats (4 217 millions d'euros), conséquence de la baisse des valeurs boursières au premier semestre 2008, trouve sa contrepartie dans les résultats des titres à revenu variable du portefeuille de transactions.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	(26)	17
Plus ou moins values de cession	(26)	17
Actions et autres titres à revenu variable	1 006	1 501
Produits de dividendes	460	536
Charge de dépréciation	(144)	(16)
Plus values nette de cession	690	981
Total	980	1 518

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat avant impôt s'établit à 571 millions d'euros au cours du premier semestre 2008, 1 257 millions d'euros au cours du premier semestre 2007.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2008			1er semestre 2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	8 412	(6 966)	1 446	10 086	(8 813)	1 273
Produits nets des immeubles de placement	416	(127)	289	396	(114)	282
Produits nets des immobilisations en location simple	2 098	(1 744)	354	1 945	(1 601)	344
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	92	(14)	78	90	(16)	74
Autres produits	315	(163)	152	487	(290)	197
Total net des produits et charges des autres activités	11 333	(9 014)	2 319	13 004	(10 834)	2 170

- Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Primes acquises brutes	7 661	8 415
Variation des provisions techniques	1 333	(4 749)
Charges des prestations des contrats	(3 904)	(3 731)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(134)	(16)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	(3 534)	1 358
Autres produits et charges	24	(4)
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 446	1 273

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Dotations nettes aux dépréciations	(1 248)	(583)
Récupérations sur créances amorties	166	177
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(126)	(112)
Total du coût du risque de la période	(1 208)	(518)

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3	10
Prêts et créances sur la clientèle	(1 013)	(526)
Actifs financiers disponibles à la vente	(80)	1
Engagements par signature et divers	(118)	(3)
Total du coût du risque de la période	(1 208)	(518)

2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

- Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Charge des impôts courants de l'exercice	(565)	(1 509)
Charge nette des impôts différés de l'exercice	(451)	(219)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 016)	(1 728)

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de cinq pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale) ;
- International Retail Services (IRS) : ce pôle rassemble les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personnel Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents;
- Asset Management and Services (AMS) : ce pôle rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce pôle rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

GROUPE BNP PARIBAS

- Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité ⁽¹⁾

En millions d'euros,	Banque de détail en France ⁽²⁾		BNL banca commerciale ⁽²⁾		International Retail Services			
	1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007	Personal Finance		Autres métiers IRS	
					1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Produit net bancaire	2 910	2 861	1 351	1 271	1 856	1 670	2 405	2 241
Charges générales d'exploitation	(1 900)	(1 870)	(838)	(829)	(1 020)	(946)	(1 404)	(1 302)
Coût du risque	(66)	(63)	(150)	(131)	(504)	(338)	(350)	(104)
Résultat d'exploitation	944	928	363	311	332	386	651	835
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1		1		38	40	4	2
Autres résultats hors exploitation				(1)			115	9
Résultat avant impôt	945	928	364	310	370	426	770	846

- Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques		Asie - Océanie	
	1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Produit net bancaire	6 799	8 007	4 599	4 990	1 885	2 149	990	839

(1) : Compte tenu de l'adoption à partir du 1^{er} janvier 2008 du ratio de solvabilité « Bâle 2 », le Groupe BNP Paribas a adapté son dispositif d'allocation de capital. Cette mesure modifie les revenus à fonds propres normatifs, donc les résultats (avant impôt) des pôles. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2007 et 2008, les agrégats de 2007 ont été retraités en conséquence.

(2) : Banque de détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez AMS d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

(3) : y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital

Asset Management and Services		Corporate and Investment Banking				Autres activités ⁽³⁾		Total Groupe	
		Conseils et marchés de capitaux		Métiers de financement					
1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007
2 659	2 610	1 847	3 414	1 316	1 415	568	945	14 912	16 427
(1 712)	(1 594)	(1 617)	(2 045)	(591)	(591)	(375)	(257)	(9 457)	(9 434)
	(2)	(137)		(3)	115	2	5	(1 208)	(518)
947	1 014	93	1 369	722	939	195	693	4 247	6 475
19	18	1	9	-		84	148	148	217
	5	24	23	1	49	214	(25)	354	60
966	1 037	118	1 401	723	988	493	816	4 749	6 752

Autres pays		Total Groupe	
1er semestre 2008	1er semestre 2007	1er semestre 2008	1er semestre 2007
639	442	14 912	16 427

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Gestion du capital réglementaire

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomérats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres de bilan (transformation).

Jusqu'au 31 décembre 2007, le ratio de solvabilité du Groupe était égal, conformément aux dispositions du règlement 91-05 du 15 février 1991, au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché, multipliées par un facteur de 12,5.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les actions de préférence et les Titres super subordonnés à durée indéterminée.
- Les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche avancée de notations internes.

Une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50% des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100% du montant des fonds propres de base.

- Les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courtes et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché.
- Sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10% par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments de calcul des fonds propres prudentiels :

En millions d'euros, au	30 juin 2008	1er janvier 2008 Bâle II	31 décembre 2007 Bâle I
Fonds propres de base	38 523	36 471	37 601
Capitaux propres part du Groupe	50 361	53 799	53 799
Intérêts minoritaires	5 772	5 594	5 594
Déductions et filtres prudentiels ⁽¹⁾	(17 610)	(22 922)	(21 792)
Fonds propres complémentaires	17 654	17 067	19 224
Déductions	(1 084)	(1 129)	(3 254)
Fonds propres surcomplémentaires	943	1 013	1 013
Total des fonds propres prudentiels	56 036	53 422	54 584

(1) y compris estimation de distribution de dividende sur le résultat de la période

En application de la réglementation européenne transposée en droit français, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux Etats-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6% et un ratio de solvabilité de 10%.

Les ratios du Groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est en outre responsable du respect de ses propres contraintes.

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours de l'exercice 2007 et du premier semestre 2008, le Groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés règlementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixé.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes de rachats d'actions et d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution

GROUPE BNP PARIBAS

des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

- Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006	930 467 477	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 411 013	2	(1)	(1)
Nombre d'actions émises au 30 juin 2007	932 878 490	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	4 053 595	2	(1)	(1)
Augmentation de capital résultant de l'opération de fusion avec BNL	439 358	2	15-mai-07	31-juil-07
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas	(32 111 135)	2	15-mai-07	31-juil-07
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2007	905 260 308	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 149 570	2	(1)	(1)
Nombre d'actions émises au 30 juin 2008	906 409 878	2		

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Au 30 juin 2008, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 906 409 878 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (932 878 490 actions au 30 juin 2007), dont 34 479 actions, créées au cours du premier semestre 2008, portent jouissance au 1er janvier 2008 .

Les autorisations en vigueur relatives à la mise en œuvre des opérations sur le capital de BNP Paribas résultent des résolutions suivantes prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

En application des treizième et quatorzième résolutions, l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions de BNP Paribas ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de BNP Paribas. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de ces délégations, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions) pour les augmentations avec maintien du droit préférentiel de souscription et à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions) pour celles avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de ces délégations, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et 7 milliards d'euros pour celle avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces autorisations ont été données pour une durée de 26 mois.

En application des quinzième et seizième résolutions, l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions de BNP Paribas ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de BNP Paribas destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange ou d'apports de titres non cotés. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de ces délégations, ne peut être supérieur à 250 millions d'euros (soit 125 millions d'actions) pour les augmentations de capital destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange et à 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas pour les augmentations de capital visant à rémunérer les apports de titres non cotés. Ces délégations sont données pour une durée de 26 mois.

La dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 a décidé de limiter le montant global des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, d'une part à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance.

La dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 a également décidé de limiter le montant global des émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance., susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus.

La dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

La vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.

La vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. En outre, l'Assemblée Générale Mixte délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur comptable des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois.

Au cours du premier semestre 2008, aucune action n'a été annulée en vertu de cette autorisation.

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 105 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une

GROUPE BNP PARIBAS

opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois est devenue caduque avec l'adoption de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 qui l'a annulée et remplacée. Par cette dernière résolution, le conseil a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas, aux mêmes fins que celles énoncées à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, mais à un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 30 juin 2008, le Groupe BNP Paribas détenait 11 643 383 actions BNP Paribas représentant 776 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786
Acquisitions effectuées	20 275 837	1 690			20 275 837	1 690
Actions remises au personnel	(1 000 039)	(45)			(1 000 039)	(45)
Autres mouvements	2 342 857	120	(13 673 576)	(1 175)	(11 330 719)	(1 055)
Actions détenues au 30 juin 2007	40 864 163	3 057	(7 707 175)	(681)	33 156 988	2 376
Acquisitions effectuées	6 501 121	533			6 501 121	533
Réduction de capital	(32 111 135)	(2 428)			(32 111 135)	(2 428)
Actions remises au personnel	(5 971 906)	(523)			(5 971 906)	(523)
Autres mouvements	(146 129)	(9)	7 543 713	670	7 397 584	661
Actions détenues au 31 décembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619
Acquisitions effectuées	749 171	51			749 171	51
Actions remises au personnel	(801 697)	(54)			(801 697)	(54)
Autres mouvements	(198 322)	(10)	2 921 579	170	2 723 257	160
Actions détenues au 30 juin 2008	8 885 266	617	2 758 117	159	11 643 383	776

- Actions de préférence et assimilées
- Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote (« preferred shares »). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les actions de préférence peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux actions de préférence (Titres

Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Les titres de cette émission ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en décembre 2007, à l'issue de la période contractuelle de 10 ans.

Une émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu à taux fixe pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 une émission perpétuelle de même nature de 500 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération à taux fixe durant 10 ans. Les titres pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2007, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003% 10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625% 10 ans	Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342% 10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868% 10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35% 10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 30 juin 2008, le Groupe BNP Paribas détenait 60 millions d'euros d'actions de préférence qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

GROUPE BNP PARIBAS

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération semestrielle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, l'une de 1 000 millions d'euros, et l'autre de 400 millions de dollars. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En avril 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, l'une de 750 millions d'euros, et l'autre de 450 millions de livres sterling. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor pour la première, et sur Libor pour la seconde.

En juillet 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée. La première émission d'un montant de 150 millions d'euros offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission en euros pourront être remboursés à l'issue d'une période de 20 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2026, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor. La seconde émission d'un montant de 325 millions de livres sterling offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission en livres sterling pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En avril 2007, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 750 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2017, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor.

En juin 2007, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée. La première émission d'un montant de 600 millions de dollars, offre aux souscripteurs une rémunération trimestrielle à taux fixe. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. La seconde émission d'un montant de 1 100 millions de dollars offre aux souscripteurs une rémunération semestrielle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 30 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2037, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En octobre 2007, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 200 millions de livres sterling. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2017, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En juin 2008, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 500 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2018, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun

dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (actions de préférence) au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350 millions	5,186%	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,68%
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000 millions	4,875%	6 ans	4,875%
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400 millions	6,250%	6 ans	6,250%
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450 millions	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13%
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750 millions	4,730%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,69%
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325 millions	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81%
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150 millions	5,450%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,92%
BNP Paribas SA	avril 2007	EUR	750 millions	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,72%
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	1 100 millions	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,29%
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	600 millions	6,500%	5 ans	6,50%
BNP Paribas SA	octobre 2007	GBP	200 millions	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,85%
BNP Paribas SA	juin 2008	EUR	500 millions	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2008, le Groupe BNP Paribas détenait 20 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

GROUPE BNP PARIBAS

- Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	1er semestre 2008	1er semestre 2007
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	3 377	4 707
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	895 332 049	901 299 282
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	4 710 384	8 174 299
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	900 042 434	909 473 581
Résultat de base par action (en euros)	3,77	5,22
Résultat dilué par action (en euros)	3,75	5,18

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2008 au titre du résultat de l'exercice 2007 s'est élevé à 3,35 euros contre 3,10 euros versé en 2007 au titre du résultat de l'exercice 2006.

4.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante							
BNP Paribas SA				France	IG	100,00%	100,00%
Banque de Détail en France							
Banque de Bretagne	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement SA	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor	*			France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofiloisirs				France	ME	33,33%	33,33%
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)							
Artigiancassa SPA				Italie	IG	73,86%	73,86%
Artigiansoa - Org. Di Attestazione SPA	7			Italie	12 ME	80,00%	59,08%
Banca Nazionale del Lavoro SPA		5		Italie			
BNL Broker Assicurazioni SPA	8			Italie	IG	100,00%	100,00%
BNL Direct Services SPA		5		Italie			
BNL Edizioni SRL	7			Italie	12 ME	100,00%	100,00%
BNL Finance SPA				Italie	IG	100,00%	100,00%
BNL Partecipazioni SPA				Italie	IG	100,00%	100,00%
BNL Positivity SRL				Italie	IG	51,00%	51,00%
Banca Nazionale del Lavoro SPA (ex BNL Progetto SPA)	2			Italie	IG	100,00%	100,00%
Creaimpresa SPA (Groupe)	7			Italie	12 ME	76,90%	56,80%
Elep SPA				Italie	ME	49,03%	27,85%
International Factors Italia SPA - Ifitalia				Italie	IG	99,62%	99,62%
Serfactoring SPA				Italie	ME	27,00%	26,93%
Structures Ad Hoc							
Vela ABS				Italie	IG		
Vela Home SRL				Italie	IG		
Vela Public Sector SRL				Italie	IG		
International Retail Services							
Banque de Détail aux Etats-Unis							
1897 Services Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
AmerUS Leasing, Incorporated.				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BancWest Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bancwest Investment Services, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bank of the West Business Park Association LLC				Etats-Unis	IG	38,00%	38,00%
Bank of the West				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Center Club, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Claas Financial Services LLC			2	Etats-Unis	IG	51,00%	51,00%
Commercial Federal Affordable Housing, Incorporated.				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Community First Home Mortgage				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Community First Insurance, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque de Détail aux Etats-Unis (suite)							
Community Service, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Contractors Insurance Services			5	Etats-Unis			
Equity Lending Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Essex Crédit Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL SPC One, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Bancorp				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First National Bancorp, Incorporated			4	Etats-Unis			
First National Bancorporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Savings Investment Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
HBC Aviation, LLC			6	Etats-Unis	IG	24,99%	24,99%
KIC Technology1, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
KIC Technology2, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
KIC Technology3, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Liberty Leasing Company				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Mountain Fall Acquisition				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Nabity - Perry Insurance, Incorporated			5	Etats-Unis			
ORE, Incorporated			4	Etats-Unis			
Roxborough Acquisition Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
St Paul Agency Incorporated			4	Etats-Unis			
The Bankers Club, Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
The Voyager HR Group				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Structures Ad Hoc							
CFB Capital 4				Etats-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 1				Etats-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 2				Etats-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 3				Etats-Unis	IG		
First Hawaiian Capital 1				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Personal Finance							
Axa Banque Financement				France	ME	35,00%	35,00%
Banca UCB SPA				Italie	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina		11		Argentine	IG	60,00%	60,00%
Banco Cetelem Portugal				Portugal	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Bieffe 5 SPA		2		Italie	ME	100,00%	50,00%
BNP Paribas Invest Immo	*		5	France			
BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)		1	8	Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
Carrefour Administration Cartes de Credits - CACC				B Brésil	ME	40,00%	40,00%
Cetelem				France	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Algérie		8		Algérie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem America				B Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia		2		Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank SA				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Belgium				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil				B Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR				République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA				Roumanie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Maroc				Maroc	IG	99,86%	92,70%
Cetelem Mexico SA de CV		8		Mexique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA				Pologne	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Personal Finance (suite)							
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	8			Chine	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Serviços Limitada	2			Bésil	ME	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko				Slovaquie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande				Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail	*			France	IG	100,00%	100,00%
Cofidis France				France	ME	15,00%	15,00%
Cofinoga				France	IP	100,00%	50,00%
Cofiparc SNC				France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce	*			France	IG	100,00%	100,00%
Credial Italie SPA				Italie	IP	50,00%	50,00%
Credirama SPA		2	10	Italie	IP	51,00%	25,50%
Credisson Holding Limited				Chypre	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles	*			France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	*		5	France			
Crédit Moderne Océan Indien	*			France	IG	97,81%	97,81%
Direct Services			1	Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
Dresdner-Cetelem Kreditbank				Allemagne	IG	50,10%	50,10%
Effico Iberia				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Effico Participation SA			1	France	IG	99,99%	99,99%
Effico Portugal			2	Portugal	ME	100,00%	100,00%
Effico Soreco				France	IG	99,96%	99,96%
Eurocredito				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Facet	*			France	IG	100,00%	100,00%
Fidem	*			France	IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Findomestic				Italie	IP	50,00%	50,00%
Findomestic Banka a.d				Serbie	ME	49,88%	49,88%
Findomestic Leasing SPA		2		Italie	ME	50,00%	50,00%
KBC Pinto Systems				Belgique	ME	39,99%	39,99%
LaSer (Groupe)				France	IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	*			France	IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem				Hongrie	IG	100,00%	100,00%
Métier Regroupement de Crédits	*	8	5	France			
Monabank				France	ME	34,00%	34,00%
Natixis Financement	*			France	ME	33,00%	33,00%
Norrsken Finance				France	IG	51,00%	51,00%
Novacredit		5		France			
Prestacomer SA de CV		2		Mexique	ME	50,00%	50,00%
Projeo	*			France	IG	51,00%	51,00%
SA Domofinance				France	IP	55,00%	55,00%
SAS Prêts et Services	*			France	IG	100,00%	100,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC				Espagne	ME	40,00%	40,00%
Société de Paiement Pass				France	ME	40,01%	40,01%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada				Bésil	IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Limited		1	10	Inde	IP	49,90%	49,90%
UCB	*		5	France			
UCB Hypotheken				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse		8		Suisse	IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)				Espagne	IP	50,00%	50,00%
Fonds Communs de Créances							
FCC Master Dolphin				Italie	IP		
FCC Retail ABS Finance				France	IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Personal Finance (suite)							
<i>Fonds Communs de Créances</i>							
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL			2	Italie	IG		
FCC Domos 2003				France	IG		
FCC Master Domos				France	IG		
FCC Master Domos 4				France	IG		
FCC Master Domos 5				France	IG		
FCC U.C.I 4-18				Espagne	IP		
UCB Service SRL			2	Italie	IG		
Equipment Solutions							
Albury Asset Rentals Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
All In One Allemagne				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH		8		Autriche	IG	100,00%	100,00%
Antin Bail	*			France	IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance				France	IG	51,00%	51,00%
Arius SA				France	IG	100,00%	100,00%
Arma Beheer BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Artegy Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS				France	IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH		2	8	Autriche	IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Limitada				Bresil	12	ME	100,00%
Arval Business Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Arval Deutschland GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Arval ECL SAS				France	IG	100,00%	100,00%
Arval Hellas Car Rental SA			2	Grèce	12	ME	99,98%
Arval India Private Limited			2	Inde	12	ME	100,00%
Arval Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Arval NV				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holding SAS				France	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Service Lease CZ		8		République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Arval Portugal				Portugal	IG	100,00%	100,00%
Arval Russie				Russie	12	ME	100,00%
Arval Schweiz AG				Suisse	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease				France	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Espagne				Espagne	IG	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia				Italie	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska SP				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Romania SRL			2	Roumanie	12	ME	100,00%
Arval Trading				France	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Barloworld Heftruck BV				Pays-Bas	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited		*		Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG		2		Autriche	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA			5	Italie			
BNP Paribas Lease Group KFT				Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o		8		Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT				Hongrie	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Equipment Solutions (suite)							
BNP Paribas Lease Group SA Belgium				Belgique	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA			5	Italie			
BNP Paribas Lease Group SPA (ex Locafit SPA)	13			Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group UK PLC				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Bureau Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Centro Leasing SPA			3	Italie			
Claas Financial Services				France	IG	60,11%	60,11%
Claas Financial Services Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	60,11%
Claas Financial Services Limited	2			Royaume-Uni	IG	51,00%	51,00%
Claas Leasing GmbH				Allemagne	IG	100,00%	60,11%
CNH Capital Europe	*			France	IG	50,10%	50,10%
CNH Capital Europe Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	50,10%
Cofiplan	*			France	IG	99,99%	99,99%
Commercial Vehicle Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cooperleasing SPA	13		3	Italie			
Dialcard Fleet Information Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dialcard Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Diamond Finance UK Limited				Royaume-Uni	IG	60,00%	60,00%
Equipment Lease BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Gestion et Location Holding				France	IG	100,00%	100,00%
Greenval Insurance Company Limited			2	Irlande	IG	100,00%	100,00%
H.F.G.L Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Harpur UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Industrial Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Investments Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
JCB Finance	*			France	IG	70,00%	70,00%
Leaseco International BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Locatrice Italiana SPA	13			Italie	IG	100,00%	100,00%
Locatrice Strumentale SRL	13		5	Italie			
Manitou Finance Limited				Royaume-Uni	IG	51,00%	51,00%
Natiobail 2	*			France	IG	100,00%	100,00%
Natiocrédibail	*			France	IG	100,00%	100,00%
Natiocrédimurs	*			France	IG	100,00%	100,00%
Natioénergie	*			France	IG	100,00%	100,00%
Overdrive Business Solutions Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Overdrive Credit Card Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Paricomi	*			France	IG	100,00%	100,00%
PHH Financial services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Holdings (1999) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Investment Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Leasing (N°9) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Treasury Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Truck Management Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pointeuro Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Same Deutz Fahr Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance				France	IG	100,00%	100,00%
SAS MFF	*			France	IG	51,00%	51,00%
The Harpur Group UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
UFB Asset Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Care (Cheshire) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Care Group Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Equipment Solutions (suite)							
Structures Ad Hoc							
Vela Lease SRL	13			Italie	IG		
Marchés émergents							
Banque de Nankin (ex Nanjing City Commercial Bank Corp Limited)				Chine	ME	12,61%	12,61%
Banque du Sahara LSC		1	8	Libye	IG	19,00%	19,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso				Burkina Faso	IG	51,00%	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire				Cote d'Ivoire	IG	59,79%	59,79%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon				Gabon	IG	46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée				Guinée	ME	30,83%	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali		8		Mali	IG	85,00%	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal				Sénégal	IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien				Madagascar	IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie				Maroc	IG	63,85%	63,85%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso		2		Maroc	IG	100,00%	77,99%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion				Maroc	ME	100,00%	63,85%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing				Maroc	IG	72,03%	46,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore				Maroc	IG	100,00%	63,85%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge			3	Djibouti			
BNP Intercontinentale - BNP1	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited				Chypre	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair				Algérie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire	*			Egypte	IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Martinique	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Vostok Holdings			5	France			
BNP Paribas Vostok LLC	8			Russie	IG	100,00%	100,00%
SIFIDA	4			Luxembourg			
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)				Turquie	IP	50,00%	50,00%
Ukrainian Insurance Alliance				Ukraine	ME	50,00%	25,50%
Uksrib Asset Management		2		Ukraine	ME	99,94%	50,97%
Uksrib Asset Management PI Fund		2		Ukraine	ME	99,94%	50,97%
UkrSibbank				Ukraine	IG	51,00%	51,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie				Tunisie	IG	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing				Tunisie	IG	75,40%	37,70%
Vesko		1		Ukraine	ME	49,63%	25,31%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Asset Management & Services								
Assurance								
Assu-Vie SA				France	12	ME	50,00%	50,00%
BNL Vita SPA	13			Italie		ME	49,00%	49,00%
BNP Paribas Assurance		5		France				
BNP Paribas Assurance (ex Cardif SA)				France		IG	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA				Italie		IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie				France		IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska				Pologne		IG	100,00%	100,00%
Cardif Biztosito Magyarorszag			2	Hongrie	12	ME	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros		2		Perou	12	ME	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros de Vida		11	8	Argentine		IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros				Bésil		IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias				Bésil	12	ME	100,00%	100,00%
Cardif Forsaking AB			2	Suede	12	ME	100,00%	100,00%
Cardif Holdings Incorporation		2		Etats-Unis		IG	99,89%	99,89%
Cardif Insurance Company		2		Russie	12	ME	100,00%	100,00%
Cardif Leven				Belgique		IG	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV				Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company Corporation		2		Etats-Unis		IG	100,00%	99,89%
Cardif Mexico Seguros de Vida				Mexique	12	ME	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA				Mexique	12	ME	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV				Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cardif Nordic AB		2	8	Suede		IG	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited			8	Afrique du Sud		IG	100,00%	100,00%
Cardif RD				France		IG	100,00%	100,00%
Cardif Retraite Assurance Vie				France		IG	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV				Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cardivida Correduria de Seguros				Espagne	12	ME	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni SPA				Italie		IP	49,00%	49,00%
Closed Joint Insurance Company			2	Ukraine	12	ME	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire UK Fonds C				Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales				Chili		IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Vida SA				Chili		IG	100,00%	100,00%
Cybele RE		5		Luxembourg				
Darnell Limited				Irlande		IG	100,00%	100,00%
Direct Life & Pensions Services - DLPS			1	Royaume-Uni	12	ME	100,00%	100,00%
European Reinsurance Limited			11	Royaume-Uni	12	ME	100,00%	100,00%
Financial Telemarketing Services			11	Royaume-Uni	12	ME	100,00%	100,00%
Fonds d'Investissement Immobilier pour le Commerce et la Distribution - Fonds			2	France		IP	25,00%	25,00%
GIE BNP Paribas Assurance				France		IG	100,00%	99,00%
Global Euro		2		France		IG	100,00%	99,83%
Investlife Luxembourg SA				Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
Luizaseg			2	Bésil	12	ME	50,00%	50,00%
Natio Assurance				France		IP	50,00%	50,00%
Natio Fonds Athenes Investissement 5		2		France		IG	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 1		2		France		IG	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 3		2		France		IG	100,00%	100,00%
Patrimoine Management & Associés				France		IG	61,50%	61,50%
Pinnacle Insurance Holding PLC				Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance Management Services PLC				Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance PLC				Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Pinnafrica Insurance Company Limited				Afrique du Sud	12	ME	100,00%	100,00%
Pinnafrica Insurance Life Limited				Afrique du Sud	12	ME	100,00%	100,00%
Poczta Polska Cardif Arka SA			11	Pologne		ME	33,33%	33,33%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)							
Pojistovna Cardif Pro Vita			8	République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Pojistovna Cardif Slovakia A.S		11		Slovaquie	ME	100,00%	100,00%
SARL Carma Grand Horizon	2			France	IG	100,00%	100,00%
SARL Reumal Investissements				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Hibernia France		1		France	IG	100,00%	98,68%
SCA Capital France Hotel		1		France	IG	98,68%	98,68%
SCI 104-106 rue Cambronne				France	IG	100,00%	100,00%
SCI 14 rue Vivienne				France	IG	100,00%	100,00%
SCI 24-26 rue Duranton	3			France			
SCI 25 rue Abbe Carton	3			France			
SCI 25 rue Gutenberg	3			France			
SCI 40 rue Abbe Groult	3			France			
SCI 100 rue Lauriston				France	IG	100,00%	100,00%
SCI 6 Square Foch				France	IG	100,00%	100,00%
SCI 8-10 place du Commerce				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Alpha Park		2		France	IP	50,00%	50,00%
SCI Asnieres 1				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Beausejour				France	IG	100,00%	100,00%
SCI BNP Paribas Pierre 2				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulevard Malesherbes				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Centre				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Nungesser				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Corosa				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Courbevoie				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Etoile				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Vendome				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Etoile				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immeuble Demours				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Le Chesnay 1	3			France			
SCI Levallois 2				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Maisons 1	3			France			
SCI Malesherbes Courcelles				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Montrouge 2	3			France			
SCI Montrouge 3	3			France			
SCI Paris Cours de Vincennes	2			France	IG	100,00%	100,00%
SCI Moussorgski				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Residence le Chatelard			4	France			
SCI rue Mederic				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil 1	3			France			
SCI Rueil Ariane				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Caudron				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Saint Maurice 2	3			France			
SCI Suresnes 2	3			France			
SCI Suresnes 3				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Vendome Athenes		2		France	IP	50,00%	50,00%
Shinan et Life Corée				Corée du sud	IP	50,00%	50,00%
State Bank India Life Cy				Inde	ME	26,00%	26,00%
Thai Cardif Insurance Life Company Limited				Thaïlande	ME	25,00%	25,00%
Vallitres	2			France	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque privée							
Banque Privée Anjou	*	1	5	France			
Bergues Finance Holding				Bahamas	IG	100,00%	99,99%
BNL International Luxembourg		5		Luxembourg			
BNP Paribas Bahamas Limited				Bahamas	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA				Espagne	IG	99,58%	99,58%
BNP Paribas Investment Services LLC				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	*			France	IG	100,00%	99,99%
Conseil Investissement				France	IG	100,00%	100,00%
Lavoro Bank Ag Zurigo		5		Suisse			
Nachenius, Tjeenk et Co NV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Servizio Italia SPA		4		Italie			
Personal Investors							
B*Capital	*			France	IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors France	*			France	IG	100,00%	100,00%
FundQuest				France	IG	100,00%	100,00%
Gejiti Financial Services Limited (Groupe)		1	10	Inde	IP	27,18%	27,18%
Investment Partners							
BNL Fondi Immobiliari		13		Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP PAM Group				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA				Uruguay	12 ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Asia		2		Hong-Kong	12 ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada				Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management GmbH				Allemagne	12 ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg				Luxembourg	IG	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management Japan Limited				Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA		5		Italie			
BNP Paribas Asset Management SGR Milan (ex BNL Gestioni SGR)		13		Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited		2		Singapour	12 ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS)	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services France				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Equity				France	12 ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas SGIC				Espagne	12 ME	100,00%	99,58%
Cardif Asset Management				France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Gestion d'Actifs				France	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Capital corporation		8		Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Corporation		8		Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Alternative Managers		8		France	12 ME	71,51%	71,51%
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)			7	Royaume-Uni	IP	42,17%	62,50%
Fischer Francis Trees & Watts UK		8		Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation		8		Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha		8		Japon	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Limited		8		Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited		8		Singapour	IG	100,00%	100,00%
Fund Quest Incorporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Infra Capital Investors (ex Antin Participation 23)		2		France	12 ME	100,00%	100,00%
Malbec Partners Incorporation			1	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Overlay Asset Management			8	France	IG	100,00%	100,00%
Shenyng & Wanguo BNP PAM Company Limited			2	Chine	ME	33,00%	33,00%
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd		10		Corée du Sud	IP	50,00%	50,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited				Inde	ME	49,90%	49,90%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	en raison de son caractère peu significatif
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie

GROUPE BNP PARIBAS

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% Intérêt
Securities Services							
BNP Paribas Fund Services			5	Luxembourg			
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited				Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited				Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BP2S	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services Custody bank Limited (ex Royal Bank of Scotland International Custody Bank Ltd)		1		Jersey	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Securities Services (Holdings) Ltd)		1		Jersey	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA		5		France			
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Trustee (Guernsey Ltd))		1		Guernsey	12 ME	100,00%	100,00%
Banco Excel Bank SA	1	5		Espagne			
NCVP Participacoes SA			2	Bésil	IG	100,00%	100,00%
Services Immobiliers							
Asset Partenaires				France	IG	100,00%	93,64%
Atisreal Expertise				France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Auguste-Thouard				France	IG	95,44%	95,44%
Atisreal Belgium SA				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Benelux SA				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult				France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Espana SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding France				France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Hotels (ex SP & Partners)		2		France	IG	95,44%	95,44%
Atisreal International				France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Irlande	1			Irlande	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Italia	1			Italie	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Luxembourg SA				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management Services				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Proplan GmbH				Allemagne	IG	87,59%	87,59%
Atisreal USA Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Property Management				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Financières Immobilières				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Limited (ex Chancery Lane Management Services Limited)				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management				France	IG	96,77%	96,77%
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Limited (ex BNP Paribas Real Estate Investments Services Limited)				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italia		2		Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italia	1			Italie	IG	100,00%	100,00%
BSA Immobilier				France	IG	100,00%	100,00%
Cabinet Claude Sanchez	1			France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Tertiaire	5			France			
F G Ingenierie et Promotion Immobilière				France	IG	100,00%	100,00%
Genisar Servicios Inmobiliarios		5		Espagne			
Immobilie des Bergues				France	IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services	1			France	IG	100,00%	100,00%
Partenaires Gerance Soprofinance		5		France			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% Intérêt
Services Immobiliers (suite)							
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services (ex SA Comadim Hispania)	1			Espagne	IG	100,00%	100,00%
SA Gerer				France	IG	100,00%	100,00%
SA Meunier Hispania	1			Espagne	IG	100,00%	100,00%
SA Procodis	5			France			
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management France				France	IG	100,00%	100,00%
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services (ex SAS ECM Real Estate)	1			France	IG	100,00%	100,00%
SAS BRSI	1			France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat Ile de France				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat Sud Ouest		2		France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Immobilier d'Entreprise				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Méditerranée				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Rhône Alpes				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Multi Vest (France) 4	1			France	IG	100,00%	100,00%
SAS Newport Management	1			France	IG	100,00%	100,00%
SAS Sofiane				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Studelites				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Espaces Immobiliers				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Meunier Gestion				France	IG	100,00%	100,00%
Sifonte SL		5		Espagne			
Tasaciones Hipotecarias SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Valuation Consulting Limited			4	Royaume-Uni			
Weatheralls Consultancy Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% Intérêt
Corporate and Investment Banking							
France							
BNP Paribas Arbitrage	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France	*			France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group			5	France			
BNP Paribas Stratégies Actions				France	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS France				France	IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management			8	France	IG	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantis Snc				France	IG	100,00%	100,00%
Parifergie	*			France	IG	100,00%	100,00%
SAS Esomet				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Parilease	*			France	IG	100,00%	100,00%
Europe							
BNP Factor Portugal				Portugal	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Ireland				Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgarie) AD			4	Bulgarie			
BNP Paribas Bank (Hongrie) RT			4	Hongrie			
BNP Paribas Bank (Polska) SA				Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Luxembourg SA				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Sviluppo			4	Italie			
BNP Paribas Suisse SA				Suisse	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO				Russie	IG	100,00%	100,00%
Calliux SARL			2	Luxembourg	IG	60,00%	60,00%
Capstar Partners Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Delta Reinsurance Limited			8	Irlande	IG	100,00%	100,00%
Harewood Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ISIS Factor SPA			4	Italie			
Landspire Limited			2	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg SA				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited				Irlande	IG	100,00%	100,00%
Amériques							
BNP Paribas Andes			4	Perou			
BNP Paribas Asset Management Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA				Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada				Canada	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mortgage Corporation			2	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Amériques (suite)							
BNP Paribas Securities Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management (US) Incorporated (ex Cooper Neff Advisors Incorporated)				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Innocap Investment Management Incorporation			1	Canada	ME	25,00%	25,00%
Paribas North America				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA				Bésil	IG	100,00%	100,00%
Asie - Océanie							
BNP Equities Asia Limited				Malaisie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited				Chine	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited				Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas GRS (Hong Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Limited				Inde	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Japan Limited	2			Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited				Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited	2			Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Asia) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Japan) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited				Taiwan	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Limited				Corée du Sud	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Limited				Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Paribas Asia Equities Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia				Indonésie	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Paribas Securities Indonesia				Indonésie	IG	99,00%	99,00%
Structures Ad Hoc							
54 Lombard Street Investments Limited				Royaume-Uni	IG		
Alectra Finance PLC				Irlande	IG		
Altels Investments Limited				Irlande	IG		
APAC Finance Limited				Nouvelle Zelande	IG		
APAC Investments Limited				Nouvelle Zelande	IG		
APAC NZ Holdings Limited				Nouvelle Zelande	IG		
ARV International Limited				Iles Cayman	IG		
Austin Finance				France	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV				Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH				Allemagne	IG		
BNP Paribas Finance Incorporated				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV			2	Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Singapore Funding Partnership			2	Singapour	IG		
Bougainville BV				Pays-Bas	IG		
China Jenna Finance 1 à 3				France	IG		
China Lucie Finance 1 à 3				France	IG		
China Marie Finance 1 et 2			2	France	IG		
China Newine Finance 1 à 4			2	France	IG		
China Samantha Finance 1 à 10				France	IG		
Crisps Limited				Iles Cayman	IG		
Epimetheus Investments Limited			4	Iles Cayman			
Epping Funding Limited			2	Iles Cayman	IG		
Epsom Funding Limited				Iles Cayman	IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	en raison de son caractère peu significatif
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie

Denomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<i>Structures Ad Hoc (suite)</i>							
Euroliberté PLC	4			Irlande			
European Hedged Equity Limited			4	Iles Cayman			
Fidex PLC				Royaume-Uni	IG		
Financière Paris Haussmann				France	IG		
Financière Taitbout				France	IG		
Forsete Investments SA		4		Luxembourg			
Global Guaranteed Equity Limited				Iles Cayman	IG		
Global Hedged Equity Investment Limited	4			Iles Cayman			
Global Liberté				Irlande	IG		
Global Protected Alternative Investments Limited				Iles Cayman	IG		
Global Protected Equity Limited			4	Iles Cayman			
Grenache et Cie SNC		2		Luxembourg	IG		
Harewood Investments N°1 à 6 Limited				Iles Cayman	IG		
Henaross Property Limited				Australie	IG		
Highbridge Limited		2		Iles Cayman	IG		
Iliad Investments PLC				Irlande	IG		
Joconde Investments SA		4		Luxembourg			
Laffitte Participation 2				France	IG		
Laffitte Participation 10				France	IG		
Laffitte Participation 12				France	IG		
Liquidity Trust		4		Iles Cayman			
Lock-In Global equity Limited				Iles Cayman	IG		
Marc Finance Limited				Iles Cayman	IG		
Muscat Investments Limited		2		Jersey	IG		
Omega Capital Investments Plc				Irlande	IG		
Omega Investments Cayman Limited		4		Iles Cayman			
Omega Capital Europe PLC		2		Irlande	IG		
Omega Capital Funding Limited		2		Irlande	IG		
Optichamps				France	IG		
Paregof	4			France			
Parrifaye Property Limited				Australie	IG		
Participations Opéra				France	IG		
Robin Flight Limited				Irlande	IG		
Royal Neuve I Sarl				Luxembourg	IG		
Royal Neuve II Sarl		2		Luxembourg	IG		
Royal Neuve V Sarl		2		Luxembourg	IG		
Royal Neuve VI Sarl		2		Luxembourg	IG		
SAS 2007 Panda Finance 2			2	France	IG		
SAS 2008 Panda Finance 6			2	France	IG		
SAS Esra 1 à 3	2			France	IG		
SAS Financière des Italiens	2			France	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS				France	IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS				France	IG		
Sirocco Investments SA		4		Luxembourg			
SNC Atargatis				France	IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens	2			France	IG		
SNC Compagnie Investissement Opéra	2			France	IG		
SNC Méditerranée				France	IG		
St Maarten CDO Limited		4		Iles Cayman			
Sunny Funding Limited				Iles Cayman	IG		
Swallow Flight Limited				Irlande	IG		
Tender Option Bond Municipal program				Etats-Unis	IG		
Thunderbird Investments PLC				Irlande	IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Autres Activités							
Private Equity (BNP Paribas Capital)							
Clairville			5	Belgique			
Cobema				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology			5	Belgique			
Compagnie Financière Ottomane				Luxembourg	IG	96,79%	96,79%
Erbe				Belgique	ME	47,01%	47,01%
Eviais	4			France			
Gepeco				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitee				Canada	IG	100,00%	100,00%
Sociétés Immobilières d'Exploitation							
Capefi	5			France			
Compagnie Immobilière de France	5			France			
Ejesur				Espagne	IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Avenue Kleber				France	IG	100,00%	100,00%
SAS 37 La Perouse				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Noria				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré				France	IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic				France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 4			5	France			
Antin Participation 5				France	IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales							
Antin Participation 15			5	France			
Ardi Immo			2	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNL International Investment SA				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNL Multiservizi SPA			7	Italie	12 ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Covered Bonds	*			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas International BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies			2	Maroc	IG	100,00%	96,39%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)				France	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B			4	Royaume-Uni			
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P				France	IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas				France	IG	100,00%	100,00%
Financière Marché Saint Honoré				France	IG	100,00%	100,00%
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM				France	IG	100,00%	100,00%
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA				Luxembourg	12 ME	100,00%	100,00%
Omnium Gestion Développement Immobilier				France	IG	100,00%	100,00%
Placement, Gestion & Finance Holding - Plagefin				Luxembourg	IG	99,99%	99,99%
Sagip				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI				France	IG	100,00%	100,00%
Société Française Auxiliaire - S.F.A.			5	France			
Société Orbaisienne de Participations			2	France	IG	100,00%	100,00%
UCB Bail	*			France	IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises	*			France	IG	100,00%	100,00%
UCB Locabail Immobilier	*			France	IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)				France	ME	48,40%	48,40%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc							
Antin Participation 7		5		France			
Antin Participation 13		5		France			
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 3 - 4 - 6				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	4			Etats-Unis			
BNP Paribas US Medium Term Notes Program				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC				Etats-Unis	IG		
BNP US Funding LLC	4			Etats-Unis			
Vela Mortgage SRL		2		Italie	IG		
Klépierre							
Akciova Spolocnost Arcol				Slovaquie	IG	100,00%	51,69%
AMAC SRO				Slovaquie	IG	100,00%	51,69%
AMC - Prague SRO		5		République Tchèque			
Besloten Vennotschap Capucine BV				Pays-Bas	IG	100,00%	51,69%
Bestes				République Tchèque	IG	99,00%	51,17%
Carré Jaude 2		2		France	IG	100,00%	51,69%
Clivia SPA		1		Italie	IP	50,00%	25,84%
Corvin Retail		1		Hongrie	IG	100,00%	51,69%
Duna Plaza Offices z.o.o	2			Hongrie	IG	100,00%	51,69%
Entertainment Plaza				République Tchèque	IG	100,00%	51,69%
GIE Klépierre Services		5		France			
I G C SPA				Italie	IP	50,00%	25,84%
ICD SPA				Italie	IG	100,00%	51,69%
Immo Dauland		1		France	IG	100,00%	43,42%
K2 Fund		2		Italie	IG	85,00%	43,93%
Kleavairo Imobiliaria SA		2		Portugal	IG	100,00%	51,69%
Klecar Italia SPA				Italie	IG	100,00%	42,90%
Klefin Italia SPA				Italie	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Corvin		2		Hongrie	IG	100,00%	51,69%
Klépierre CZ SRO				République Tchèque	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Galeria Krakow		2		Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Galeria Poznan		2		Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Krakow SP z.o.o				Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Larissa Limited		2		Grèce	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Lublin		2		Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Luxembourg		2		Luxembourg	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Matera			2	Italie	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Meteores (ex Leg II Hellenic Holdings)		2		Luxembourg	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Novo				République Tchèque	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Plzen		2		République Tchèque	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Poznan SP z.o.o				Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Rybnik		2		Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgáltato KFT			1	Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Sadyba SP z.o.o				Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Sosnowiec		2		Pologne	IG	100,00%	51,69%
Klépierre Warsaw Sp z.o.o		2		Pologne	IG	100,00%	51,69%
Krakow Plaza SP z.o.o				Pologne	IG	100,00%	51,69%
La Marquaysonne		1		France	IG	100,00%	39,28%
Les Boutiques de Saint Maximin	1		7	France	ME	43,00%	22,22%
Movement Poland SA		1		Pologne	IG	100,00%	51,69%
Noblespecialiste		1		France	IG	100,00%	39,28%
Progest		1		France	IG	100,00%	51,69%
Restorens		1		France	IG	100,00%	39,28%
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o				Pologne	IG	100,00%	51,69%
Rybnik Plaza SP z.o.o		2		Pologne	IG	100,00%	51,69%
SA Cap Nord		1	5	France			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	en raison de son caractère peu significatif
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SA Cinéma de l'Esplanade				Belgique	IG	100,00%	51,69%
SA Coimbra				Belgique	IG	100,00%	51,69%
SA Delcis CR		5		République Tchèque			
SA Devimo Consult		3		Belgique			
SA Finascente		6		Portugal	IG	100,00%	51,69%
SA Foncière de Louvain la Neuve				Belgique	IG	100,00%	51,69%
SA Galiera Parque Nascente		6		Portugal	IG	100,00%	51,69%
SA Gondobrico		6		Portugal	IG	100,00%	51,69%
SA Klecar Foncier Espana				Espagne	IG	100,00%	42,90%
SA Klecar Foncier Iberica				Espagne	IG	100,00%	42,90%
SA Klelou Immobiliare				Portugal	IG	100,00%	51,69%
SA Kleminho				Portugal	IG	100,00%	51,69%
SA Klenor Immobiliaria				Portugal	IG	100,00%	51,69%
SA Klépierre				France	IG	51,79%	51,69%
SA Klépierre Athinon AE				Grèce	IG	100,00%	42,90%
SA Klépierre Foncier Makedonia				Grèce	IG	100,00%	42,90%
SA Klépierre NEA Etkarpia AE				Grèce	IG	100,00%	42,90%
SA Klépierre Peribola Patras AE				Grèce	IG	100,00%	42,90%
SA Klépierre Portugal SGPS				Portugal	IG	100,00%	51,69%
SA Klépierre Vallecas				Espagne	IG	100,00%	51,69%
SA Klépierre Vinaza				Espagne	IG	100,00%	51,69%
SA Kletel Immobiliaria				Portugal	IG	100,00%	51,69%
SA Place de l'accueil				Belgique	IG	100,00%	51,69%
SA Poznan Plaza				Pologne	IG	100,00%	51,69%
SA Reze Sud	1			France	ME	15,00%	7,75%
SA Sadyba Center				Pologne	IG	100,00%	51,69%
SA Sogetacac				Portugal	IG	100,00%	51,69%
SARL Belvedere Invest	1			France	IG	75,00%	38,76%
SARL Bois des Fenêtres		1		France	ME	20,00%	10,34%
SARL Csepel 2002				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Debrecen 2002				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Duna Plaza				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Effe Kappa			6	Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Forwing	1			France	IG	90,00%	46,52%
SARL Galiera Commerciale Assago				Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Galiera Commerciale Cavallino				Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Galiera Commerciale Collegno				Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Galiera Commerciale Klépierre				Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Galiera Commerciale Seravalle				Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Galiera Commerciale Sobiate				Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Gyor 2002				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Immobiliare Magnolia				Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Kanizsa 2002				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Kaposvar 2002				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Miskolc 2002				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Novate				Italie	IG	100,00%	51,69%
SARL Nyiregyhaza Plaza				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Proreal	1			France	IG	51,00%	26,36%
SARL Szeged Plaza				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Szolnok Plaza				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Uj Alba				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SARL Zalaegerszeg Plaza				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
SAS 5 Turin		5		France			
SAS CB Pierre				France	IG	100,00%	51,69%
SAS Cecobil				France	IP	50,00%	25,84%
SAS Cecoville				France	IG	100,00%	51,69%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GRUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SAS Centre Jau de Clermont				France	IG	100,00%	51,69%
SAS Espace Cordeliers		3		France			
SAS Holding Gondomar 1				France	IG	100,00%	51,69%
SAS Holding Gondomar 2		1		France	IG	100,00%	51,69%
SAS Holding Gondomar 3				France	IG	100,00%	51,69%
SAS Holding Gondomar 4		1		France	IG	100,00%	51,69%
SAS Kle Projet 1		1		France	IG	100,00%	51,69%
SAS Kle Projet 2		2		France	IG	100,00%	51,69%
SAS Klecapnor		2		France	IG	100,00%	43,42%
SAS KLE 1				France	IG	100,00%	51,69%
SAS Klecar Participations Italie				France	IG	83,00%	42,90%
SAS Klemurs				France	IG	84,00%	43,42%
SAS Klépierre Finance				France	IG	100,00%	51,69%
SAS Klépierre Participations et Financements				France	IG	100,00%	51,69%
SAS Klépierre Pologne				Pologne	IG	100,00%	51,69%
SAS Le Havre Capelet		5		France			
SAS Le Havre Tourneville		5		France			
SAS LP7				France	IG	100,00%	51,69%
SAS Odysseum Place de France				France	IP	50,00%	25,84%
SAS Opale		5		France			
SAS Poitiers Alienor			5	France			
SAS Soaval				France	IP	50,00%	25,84%
SAS Socoseine		4		France			
SAS Vannes Coutume		2		France	IG	100,00%	51,69%
SC Centre Bourse				France	IG	100,00%	51,69%
SC Solorec				France	IG	80,00%	41,35%
SCI Acheres 2000		1		France	ME	30,00%	15,51%
SCI Aulnes Développement		1		France	IG	50,00%	13,44%
SCI Bassin Nord				France	IP	50,00%	25,84%
SCI Beausevran				France	IG	100,00%	42,90%
SCI Bègles Papin				France	IG	100,00%	51,69%
SCI Besançon Chalezeule			1	France	IG	100,00%	51,69%
SCI Champs de Mais		2		France	ME	25,00%	12,92%
SCI Champs des Haies		2		France	IP	50,00%	25,84%
SCI Combault				France	IG	100,00%	51,69%
SCI Des Dunes		1		France	IP	50,00%	25,84%
SCI Des Salines		1		France	IP	50,00%	25,84%
SCI Du Plateau		1		France	ME	30,00%	12,40%
SCI Edamarzy			1	France	IG	100,00%	51,69%
SCI Girardin		1		France	IP	33,00%	17,06%
SCI Haies Hautes Pommeraié		1		France	ME	43,00%	22,22%
SCI Halles Plerin		1		France	ME	25,00%	12,92%
SCI Immobilière de la Pommeraié		2		France	IP	50,00%	25,84%
SCI l'Emperi		1		France	ME	15,00%	7,75%
SCI La Française		1		France	IP	50,00%	25,84%
SCI La Plaine du Moulin à vent				France	IP	50,00%	25,84%
SCI La Rive		1		France	IG	47,00%	24,29%
SCI La Rocade		1		France	ME	38,00%	19,64%
SCI La Rocade Ouest		1		France	ME	37,00%	19,12%
SCI La Roche Invest		2	8	France	IG	100,00%	51,69%
SCI LC		2		France	IG	60,00%	17,06%
SCI Le Grand Pré		1		France	IP	50,00%	25,84%
SCI Le Mais		2		France	IG	55,00%	28,43%
SCI Les Bas Champs		1		France	IP	50,00%	25,84%
SCI Les Boutiques d'Osny		1		France	IG	67,00%	19,64%
SCI Les Roseaux		2	5	France			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SCI Maximeuble	1			France	IG	100,00%	51,69%
SCI Osny Invest	1			France	IG	57,00%	29,46%
SCI Plateau de Plerin	1			France	ME	25,00%	12,92%
SCI Plateau des Haies	1			France	IG	90,00%	46,52%
SCI Pommeraié Parc	2			France	IP	50,00%	25,84%
SCI Rebecca	1			France	IG	70,00%	36,18%
SCI Saint Maximin Construction	1			France	IP	50,00%	25,84%
SCI Sandri-Rome	1			France	ME	15,00%	7,75%
SCI Secovalde				France	IG	55,00%	28,43%
SCI Sogegamar	1			France	ME	33,00%	17,06%
SCS Begles Arcins				France	IP	50,00%	25,84%
SCS Klecar Europe Sud				France	IG	83,00%	42,90%
SCS Ségécé				France	IG	100,00%	51,69%
Ségécé Ceska Republika (ex SRO FMC Central Europe)				République Tchèque	IG	100,00%	51,69%
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)				Espagne	IG	100,00%	51,69%
Ségécé Hellas Réal Estate Management				Grèce	IG	100,00%	51,69%
Ségécé Italia (ex SARL P S G)				Italie	IG	100,00%	51,69%
Ségécé Magyarorszag				Hongrie	IG	100,00%	51,69%
Ségécé Polska				Pologne	IG	100,00%	51,69%
SNC Angoumars				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Foncière Saint Germain				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Galae				France	IG	100,00%	51,69%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Gier Services Entreprises - GSE	2	5		France			
SNC Jardins des Princes				France	IG	100,00%	51,69%
SNC KC 1 à 12				France	IG	100,00%	42,90%
SNC KC20				France	IG	100,00%	42,90%
SNC Kleber la Perouse				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Klecar France				France	IG	83,00%	42,90%
SNC Klegestion			5	France			
SNC Klépierre Conseil				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Kletractions				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Le Barjac Victor				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Le Havre Lafayette				France	IP	50,00%	25,84%
SNC Le Havre Vauban				France	IP	50,00%	25,84%
SNC Parc de Coquerelles	1			France	IP	50,00%	25,84%
SNC Pasteur				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Ségécé Loisirs Transactions			5	France			
SNC Soccendre				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO				France	IG	80,00%	41,35%
SNC Sodevac				France	IG	100,00%	51,69%
SNC Sodirev			1	France	IG	100,00%	39,28%
Sosnowiec Plaza z.o.o	2			Pologne	IG	100,00%	51,69%
Société des Centres Toulousains			1	France	IG	76,00%	39,28%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

4.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- Regroupements d'entreprises intervenus au premier semestre 2008

- Acquisition de SREI Equipment Finance Private Limited (Pôle IRS)

En avril 2008, BNP Paribas Lease Group, filiale de BNP Paribas, a acquis 50% des actions de la société indienne SREI Equipment Finance Limited, spécialisée dans le financement d'équipements d'infrastructures. Au 31 mars 2008, SREI Equipment Finance Private Limited présentait un total de bilan établi selon les normes comptables indiennes de 755 millions d'euros, essentiellement composé :

- à l'actif, de prêts et créances sur la clientèle pour 684 millions d'euros ;
- au passif, de dettes envers les établissements de crédit pour 591 millions d'euros et de dettes représentées par un titre pour 156 millions d'euros.

SREI Equipment Finance Private Limited sera consolidée au sein des états financiers du groupe BNP Paribas dès que la réalisation des plans d'action mis en œuvre lui permettra de produire les informations financières nécessaires afin de répondre aux normes comptables internationales en matière de publications, et cela au plus tard le 31 décembre 2008.

- Regroupements d'entreprises intervenus au premier semestre 2007

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros						
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽¹⁾			
							Actif	Passif		
Banque Privée Anjou										
	AMS et BDDF	France	100%	183	68	(78)	Prêts à des établissements de crédit	124	Dettes envers les établissements de crédit	38
							Prêts à la clientèle	273	Dépôts de la clientèle	277
RBS International Securities Services Limited										
	AMS	Royaume-Uni	100%	174	135	(174)	Prêts à des établissements de crédit	2 580	Dépôts de la clientèle	2 811
Exelbank										
	AMS	Espagne	100%	65	39	(65)	Prêts à des établissements de crédit	413	Dépôts de la clientèle	391

⁽¹⁾ Données en valeur de marché ou son équivalent.

- Banque Privée Anjou

En mai 2007, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Dexia Banque Privée France, renommée Banque Privée Anjou, qui gère plus de 2,2 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers et d'associations notamment à but non lucratif.

Banque Privée Anjou a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur le premier semestre 2007.

Banque Privée Anjou a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à BNP Paribas SA le 28 décembre 2007 et, par voie de conséquence, est déconsolidée en tant que filiale du périmètre de consolidation du Groupe BNP Paribas depuis lors.

- RBS International Securities Services Limited

En juin 2007, BNP Paribas a acquis la totalité des actions de la société RBS International Securities Services Limited. Cette société offre des services de conservation globale de titres, d'administration de fonds et de banque dépositaire aux gestionnaires de fonds et de fortunes privées sur les marchés « offshore » de Jersey, Guernesey et de l'île de Man. Elle gère plus de 44 milliards d'euros d'actifs en conservation et 9 milliards d'euros d'actifs sous administration. RBS International Security Service a été consolidée au deuxième semestre 2007.

- Exelbank

En juin 2007, BNP Paribas Securities Services, filiale de BNP Paribas, a acquis la totalité des actions d'Exelbank, société qui se consacre aux opérations de règlement-livraison et à la conservation de titres, à la fonction dépositaire ainsi qu'aux services de sous-traitance d'opérations de banque privée en Espagne. Exelbank a été consolidée au deuxième semestre 2007.

Exelbank a été fusionnée avec la succursale en Espagne de BNP Paribas Securities Services en octobre 2007 rétroactivement à sa date d'acquisition puis a été dissoute.

4.d PROLONGEMENT AU PREMIER SEMESTRE 2008 DE LA CRISE FINANCIERE AMORCEE AU DEUXIEME SEMESTRE 2007

Le retournement du cycle du marché immobilier aux Etats-Unis, intervenu au deuxième semestre 2007, s'est poursuivi au premier semestre 2008, entretenant la défiance des investisseurs à l'égard des instruments financiers structurés résultant d'opérations de titrisation. Les prix de marché et les valeurs des paramètres servant à valoriser ces instruments s'en sont trouvés affectés et ont continué à se dégrader.

Le prolongement et l'extension de la crise immobilière aux Etats-Unis ont aussi accentué la fragilité de la situation financière des sociétés de rehaussement de crédit, qui se sont portées caution des actifs immobiliers titrisés, en particulier à composante subprime. Certaines d'entre-elles ont vu leur notation abaissée par les agences de notation avec pour effet d'augmenter la prime de risque servant de paramètre d'évaluation aux instruments financiers émis par ces entreprises, et de ce fait la dépréciation de ces instruments.

Pour le Groupe BNP Paribas, le principal effet de la crise au premier semestre 2008 concerne l'évaluation du risque de contrepartie attaché aux achats de protection auprès de sociétés américaines de rehaussement de crédit.

- Exposition au risque de contrepartie des sociétés américaines de rehaussement de crédit par catégorie de sous-jacent :

Exposition brute au risque de contrepartie ⁽³⁾ En millions d'euros, au	30 juin 2008	31 décembre 2007
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ subprime aux Etats-Unis	1 845	1 336
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ en Europe	32	13
CDO's ⁽¹⁾ de CMBS ⁽²⁾	335	122
CDO's ⁽¹⁾ de dettes émises par des entreprises	499	227
CLO's ⁽¹⁾	320	166
Instruments non porteurs d'un risque de crédit	15	19
Total de l'exposition brute au risque de contrepartie	3 046	1 883

(1) Titres adossés à des obligations et des dettes : CDO's (Collateralized Debt Obligations) et CLO's (Collateralized Loan Obligations)

(2) RMBS : Residential Mortgage Backed Securities
CMBS : Commercial Mortgage Backed Securities

(3) L'exposition brute au risque de contrepartie est définie comme la valeur de marché des instruments financiers considérés.

- Ajustements de valeur des instruments de protection émis par les sociétés américaines de rehaussement de crédit détenus par le Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	30 juin 2008	31 décembre 2007
Exposition brute au risque de contrepartie	3 046	1 883
Instruments de couverture	(599)	(757)
Exposition résiduelle non couverte	2 447	1 126
Ajustements de valeur liés au risque de contrepartie	(1 295)	(420)
Exposition nette au risque de contrepartie	1 152	706

Les ajustements de valeur réalisés au premier semestre 2008 se sont élevés à 913 millions d'euros dont 828 millions d'euros en produit net bancaire et 85 millions d'euros en coût du risque. Ces ajustements de crédit sont partiellement compensés par des gains sur couvertures de 158 millions d'euros au premier semestre 2008.